

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation 30 octobre 2023
Date de publication 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX.**

Représentés : **Bruno LORILLERE par Emmanuel PROVIN, Karine VERVISCH par Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : **11_07112023**

N°11 : VOIE DE LA 2^{ème} D.B. - INSTALLATION D'UNE BORNE DU SERMENT DE KOUFRA

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Le rapporteur indique que l'association « Médic 2^{ème} D.B. », qui représente l'Armée Française de la 2^{ème} D.B. lors de la seconde guerre mondiale, a sollicité la mairie afin que soit installée en 2024, pour les 80 ans du passage de l'armée LECLERC à Bar-sur-Aube, une borne de la 2^{ème} D.B. Cette installation permettrait à la ville de Bar-sur-Aube d'intégrer « le musée virtuel à ciel ouvert » développé par cette association.

L'appartenance à cette initiative serait concrétisée par l'implantation d'une borne commémorative appelée « borne de Koufra ». Les bornes « serment de Koufra » s'inspirent de celles de la voie sacrée (Verdun) ou, plus tard, de la Voie de la Liberté de la 3^{ème} Armée Américaine commandée par le Général Patton dans laquelle combattait la Division Leclerc. Elles constituent la « VOIE de la 2e DB » qui emprunte fidèlement le parcours suivi par cette division blindée française, depuis la Normandie jusqu'en Alsace.



Il est donc proposé d'installer cette borne, d'une dimension de 1.2 m sur 0.60 m, au sein de de la commune. Le prix de la borne s'élève à 1900 € net sans le transport et sans le socle. Monsieur le Maire propose d'aménager le socle lors d'une journée de travail. L'inauguration interviendra en septembre 2024 afin de commémorer les 80 ans du passage de l'armée LECLERC à Bar-sur-Aube.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :
par 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Ingelaere et Mme Chèvre)

- **DECIDE** d'acquérir une borne Koufra pour un montant de 1900 € net auxquels s'ajouteront les frais de transport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



..Pascal PETIT....., secrétaire de séance